



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ TEMPORAIRE PORTANT RÉGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
ÉLAGAGE TAILLE EN RIDEAU SUR DIVERSES VOIES

N° 2024 - 103

Livry-Gargan, le 13 MARS 2024

Le Maire de Livry-Gargan,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6 et L 2521-2,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment ses articles L 200-1, L 221-2, L 221-8, L 240-1 et L 243-1,

Vu le Code de la Route et ses décrets subséquents, notamment l'article R 417-10,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à l'instruction interministérielle sur la signalisation des routes et autoroutes, notamment le huitième livre, la signalisation temporaire,

Vu l'arrêté communal sur la lutte contre le bruit du 15 février 1990,

Vu le règlement général de la voirie communale et des voies privées ouvertes à la circulation publique,

Considérant la demande de l'entreprise SOINS MODERNES DES ARBRES (SMDA) - 28, avenue Roger Hennequin - 78190 TRAPPES relative à des travaux d'élagage sur diverses voies de la Commune de Livry-Gargan, pour le compte du Service communal des Espaces verts,

Considérant que pour des raisons de sécurité, de salubrité et d'entretien il y a nécessité d'élaguer les arbres de certaines voies de la Commune, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques,

ARRÊTE

Article 1 : l'entreprise SOINS MODERNES DES ARBRES est autorisée à entreprendre les travaux précités de 8h00 à 17h00 sauf les dimanches et jours fériés sur les voies suivantes :

- avenue de la Gare de Gargan, dans la période comprise entre le lundi 1^{er} avril 2024 et le vendredi 5 avril 2024,
- boulevard Gutenberg, dans la période comprise entre le mardi 2 avril 2024 et lundi 8 avril 2024,
- avenue Quesnay, dans la période comprise entre le mercredi 3 avril 2024 et le mercredi 10 avril 2024,
- avenue du Colonel-Fabien, dans la période comprise entre le lundi 8 avril 2024 et le mercredi 17 avril 2024,
- avenue Léo-Lagrange, dans la période comprise entre le lundi 8 avril 2024 et le mercredi 17 avril 2024,
- avenue Paul-Bert, dans la période comprise entre le vendredi 12 avril 2024 et le lundi 22 avril 2024,
- boulevard de l'Europe, dans la période comprise entre le mercredi 17 avril 2024 et le mardi 23 avril 2024,
- avenue de la Poudrerie, dans la période comprise entre le jeudi 18 avril 2024 et le mercredi 24 avril 2024,
- rue d'Alésia, dans la période comprise entre le lundi 1^{er} avril 2024 et le jeudi 4 avril 2024,

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand - B.P. 56 - 93891 Livry-Gargan Cédex - T. 01 41 70 88 00 - F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr - www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Arrêté SMDA
Diverses voies
Page 1/3